

Fabrique d'église Saint Remy (Braine-le-Château)	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :
	SÉANCE ORDINAIRE DU 09/10/2020
Membres : Jacques Pirson (Le président), Alain Michotte (Le secrétaire), Etienne Maniquet (Le trésorier), Wellars Uwamahoro (Le desservant), Marie-Jeanne Boskin (Membre), Arlin Loris (Membre - absence), Michel Heusterspreute (Membre), Florian de Radzitzky (Membre)	

Objet : Modification budgétaire n° 2 - exercice 2020

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Saint Remy (Braine-le-Château)

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1^{er} ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du **08/10/2020**, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de modification budgétaire, pour l'exercice 2020;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2020, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 2 de la modification budgétaire jointe à la présente délibération,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La modification budgétaire n° 2 de la Fabrique d'église **Saint Remy (Braine-le-Château)** pour l'exercice **2020**, est arrêtée par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions comme suit :

	Montant avant modification	Majorations / réductions	Nouveaux montants
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	18.332,62	0,00	18.332,62
<i>dont le supplément ordinaire (art. R17)</i>	7.037,62	0,00	7.037,62
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	34.225,38	6.387,39	40.612,77
<i>dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)</i>	6.125,38	0,00	6.125,38
TOTAL - RECETTES	52.558,00	6.387,39	58.945,39
Dépenses ordinaires (chapitre I)	9.370,00	0,00	9.370,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	15.088,00	0,00	15.088,00
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	28.100,00	6.387,39	34.487,39
<i>dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL - DÉPENSES	52.558,00	6.387,39	58.945,39
RÉSULTAT	0,00	0,00	0,00

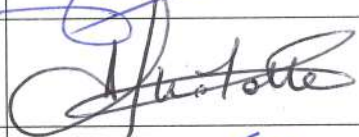
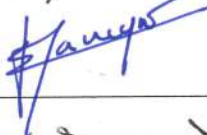
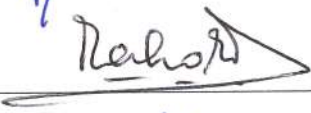
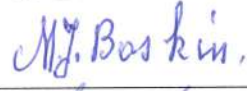
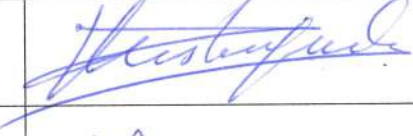
Art. 2 : En application de l'article 1^{er} de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie de la modification budgétaire est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

- au Conseil communal de la Commune de Braine-le-Château ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire (éventuellement intégré dans la modification budgétaire) des modifications budgétaires envisagées

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives : Néant

Le président	Pirson Jacques	
Le secrétaire	Michotte Alain	
Le trésorier	Maniquet Etienne	
Le desservant	Uwamahoro Wellars	
Membre	Boskin Marie-Jeanne	
Membre	Heusterspreute Michel	
Membre	de Radzitzky Florian	

Fabrique d'église - Saint Remy (Braine-le-Château) - Modification budgétaire 2020 - N°2

Rapport officiel

Siège social:

Rue de la Libération 3

1440 Braine-le-Château (☒ adresse de correspondance)

Commune de Braine-le-Château
Archidiocèse de Malines-Bruxelles
Province du Brabant wallon
BCE: 0211.238.581

Le président

Jacques Pirson

Rue de Tubize 1

1440 Braine-le-Château

0475/31 65 61

02/3661062

jacquespirson@gmail.be

Le secrétaire

Alain Michotte

Rue du Dabe 20 / A

1440 Braine-le-Château

02/366 16 52

alain.michotte@hotmail.com

Le trésorier

Etienne Maniquet

Vieux Chemin de Nivelles 21 H

1440 Braine-le-Château

0478 45 18 05

02 366 36 32

etienne_maniquet@outlook.com

La présente modification budgétaire incorpore:

- la modification budgétaire 2020 - n° 1 arrêtée par le conseil de fabrique le 31/01/2020 et approuvée par la Commune le 25/03/2020

Suivi de la modification budgétaire:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmise à la Commune et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Reçue à la Commune:
- Reçue à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de la Commune:

Observations et explications

L'installation actuelle, vieille de plus de 50 ans, ne répond plus aux attentes.

Une étude de marché a été réalisée auprès de 3 sociétés et nous avons retenu la solution qui nous paraissait avoir le meilleur rapport qualité/prix. Le prix est de 7.887,39 €

Le bénéfice de 2 fêtes paroissiales finance le projet à hauteur de 1.500,00 €

La part de la commune s'élève donc à 6.387,39 €

J'ai considéré qu'il s'agissait ici d'une dépense extraordinaire. J'ai donc adapté les articles R25 et D56

Articles modifiés

	Montant avant modification	Majorations / réductions	Nouveaux montants	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
RECETTES	52.558,00	6.387,39	58.945,39		
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	18.332,62	0,00	18.332,62		
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	7.037,62	0,00	7.037,62		
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	34.225,38	6.387,39	40.612,77		
R25. Subsidés extraordinaires de la commune	28.100,00	6.387,39	34.487,39		

	Montant avant modification	Majorations / réductions	Nouveaux montants	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
DÉPENSES	52.558,00	6.387,39	58.945,39		
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE	9.370,00	0,00	9.370,00		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL	43.188,00	6.387,39	49.575,39		
I. Dépenses ordinaires	15.088,00	0,00	15.088,00		
II. Dépenses extraordinaires	28.100,00	6.387,39	34.487,39		
D56. Grosses réparations, construction de l'église	25.600,00	6.387,39	31.987,39		

Motivation - par article

Recettes

R25 Voir motivation

BALANCES	Montant avant modification	Majorations / réductions	Nouveaux montants	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
TOTAL - RECETTES					
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	18.332,62	0,00	18.332,62		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	7.037,62	0,00	7.037,62		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	34.225,38	6.387,39	40.612,77		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	6.125,38	0,00	6.125,38		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	52.558,00	6.387,39	58.945,39		
TOTAL - DÉPENSES					
Dépenses ordinaires (chapitre I)	9.370,00	0,00	9.370,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	15.088,00	0,00	15.088,00		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	28.100,00	6.387,39	34.487,39		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	52.558,00	6.387,39	58.945,39		
RÉSULTAT (excédent / mail)	0,00	0,00	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier


Etienne Maniquet

Le président


Jacques Pirson

Le secrétaire


Alain Michotte

Les membres


M. J. Boskin


M. J. Boskin


M. J. Boskin